Nations Unies A/HRC/24/L.47

Assemblée générale

Distr. limitée
25 septembre 2013
Français
Original: anglais

Conseil des droits de l'homme
Vingt-quatrième session
Point 5 de l'ordre du jour
Organismes et mécanismes de protection des droits de l'homme

Afrique du Sud*, Algérie*, Bélarus*, Chine*, Cuba*, Égypte*, Éthiopie, Fédération de Russie*, Inde, Indonésie, Pakistan, Venezuela (République bolivarienne du): amendement au projet de résolution A/HRC/24/L.17

24/…
Coopération avec l'Organisation des Nations Unies, ses représentants et ses mécanismes dans le domaine des droits de l'homme

Le paragraphe 9 *devrait se lire comme suit*:

9. *Encourage* les États à envisager de réagir aux actes d'intimidation et aux représailles contre les personnes ou les groupes qui coopèrent ou ont coopéré avec l'Organisation des Nations Unies, ses représentants et ses mécanismes dans le domaine des droits de l'homme;

* État non membre du Conseil des droits de l'homme.

Merci de recycler